Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Octobre 1887 No. 1.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Euro-e (com ris le ort) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LE NID VIDE.

Six ans passés, dans mon parterre
Entre les branches d'un ormeau,
Fait de foin, cimenté de terre
Se balançait un nid d'oiseau.

Le matin, quand l'aurore rose
Empourprait le ciel de ses feux,
Lorsque la feuille fraîche éclose
Souriante charmait les yeux,

Un merle aux couleurs écarlates
Près du nid venait se poser,
Et turluttait mille cantates
Vives, douces comme un baiser.

Un matin, ce fut mieux encore,
La voix du merle allait au cœur,
Deux beaux petits venaient d'éclore
Ses chants déliraient de bonheur.

Sa compagne toute joyeuse
Lui tenait de charmants propos
Dans cette langue harmonieuse
Que seuls entendent les oiseaux,

Les jours pour la famille ailée
Se levaient, se couchaient dorés ;
Partout des graines de l'eau perlée,
Puis de l'amour pour les bebes.

Mais une fois la jeune mère
Voulut suivre le merle aux champs
Tous deux cherchaient dans la bruyère
Quelques bonbons pour les enfants,

Ils revinrent d'un vol rapide
Vers leur doux nid, vers les amours ;
Hélas ! le doux nid était vide......
Ensanglanté par les vautours !

Longtemps, longtemps leur voix [plaintive]
Pleura sous le lugubre ormeau
Nid de leur famille si vive
Doux berceau devenu tombeau.

....

Le matin quand l'aurore rose
Empourprait le ciel de ses feux,
Lorsque la feuille fraîche éclose
Souriante charmait les yeux ;

Le merle seul dans mon parterre
Près du nid vide allait pleurer
Pleurer trois amours, car la mère
Mourut loin de se consoler.

....

Que de nids vides dans la vie,
Que de tombeaux au fond du cœur
Que d'allegresse ensevelie
En un instant par le malheur !

J. A. Chagnon.

LE SOMMEIL.

Tout le monde dort. Voilà une vérité qui ne laissera aucun doute dans l'esprit de personne ; et cependant, avant de clore les paupières, qui se rend un compte bien exact de ce besoin de dormir, de cette nécessité qui s'impose comme celle de boire ou de manger.

Né de la fatigue des organes, le sommeil est le réparateur par excellence, et la vie ne saurait exister à la privation de sommeil plus qu'à la privation d'aliments. Le temps passé dans le sommeil représente à peu près le tiers de la vie d'un homme. C'est cet état de notre être que les anciens avaient si mal défini : l'image de la mort.

Rien, en effet, ne ressemble moins à la mort que le sommsil ordinaire ; il y a. comme différence, celle qui peut exister entre une rivière aux eaux courantes et une étang à la nappe immobile.

Donc, chaque jour, à une heure marquée par l'habitude, mais qui peut être modifiée par une foule de causes accidentelles, occupations, distractions, etc...ce besoin de sommeil, sensation interne, vague, comme celle de la faim et de la soif, se manifeste chez l'homme bien portant.

Le vers de Boileau :

Soupire, é end les bras, ferme l'œil et s'endort,

reproduit assez fidèlement les phénomènes qui président à ce besoin impérieux. Une sensation de poids sur les paupières supérieures, ce qui a fait souvent penser aux paupières de plomb, un spasme de muscles spéciaux conduisant au baillement, une lourdeur de la tête et des membres, un obscurcissement progressif de l'intelligence, un engourdissement de la sensibilité générale et des sens spéciaux, une paresse croissante des muscles volontaires, sont les premiers symptômes de l'approche du sommeil.

Il est bien évident que l'homme, par un effort de sa volonté, peut réagir contre cette torpeur généralisée qui l'envahit, s'il secoue ses membres et rassemble ses facultés : le besoiu de dormir peut céder pour un temps plus ou moins long, mais tôt ou tard, il reparait plus impérieux.

Le supplice du sommeil, autrefois en vigueur, était très certainement un des plus cruels moyens de torture employés ; le patient était enfermé debout dans une sorte de cercueil planté de clous très longs qui s'enfonçaient dans ses chairs au moindre abandon du corps. La mort à courte échéance était le plus souvent le résultat ordinaire de ce genre de supplice.

Aux premier symtômes dont nous venons de parler s'ajoutent les phénomènes suivants : l'attention est distraite, la pensée ralentie, les yeux se ferment, les sens se paralysent peu à peu, les muscles entrent en résolution et le corps, abandonné aux lois de la pesanteur, cherche la position horizontale.

Alors se produit, dans l'organisme, une détente complète qui annonce le commencement du repos. La respiration se ralentit, devient régulière et profonde, le cœur diminue l'énergie et la fréquence de ses battements ; la température générale du corps s'abaisse ; le sommeil est complet. Combien de temps durera-t-il ? Si une excitation anormale ne vient par l'interrompre, il durera jusqu'au moment où les organes, réparés dans leur substance et dans leur excitabilité, rentreront d'eux-mêmes dans l'état actif. La vieille école accordait 7 heures de sommeil aux hommes, et 8 heures aux enfants, aux femmes et aux vieillards C'est à peu près la quantité de repos normal et nécessaire.

Quel peut donc être la cause organique du sommeil ? Les physiologistes sont peu d'accords sur ce point ; les uns ont prétendu que le sommeil était produit par des modifications de la circulation cérébrale, et les théories de la congestion et de l'anémie se sont partagées la faveur publique. Les autres mettent en cause un trouble de l'activité de la cellule nerveuse, un arrêt momentané de sa vie, une sorte d'asphyxie spéciale. On est généralement peu d'accord là-dessus.

Des recherches plus récentes sur la toxité des urines donnent des explications plus satisfaisantes. Sans nous laisser entrainer par ces théories nouvelles, disons que le résultat de ces savantes recherches serait celui-ci : le poison de l'urine du jour serait narcotisant, celui de l'urine de la nuit, convulsivant ; ce qui semble révéler que l'organisme, tout en restaurant l'excitabilité cérébrale, prépare en lui-même le moyen de la remettre en jeu.

Voyons maintenant, l'état des fonctions pendant le sommeil. Elles ne dorment pas toutes au même dégré. Les fonctions organiques, bien que ralenties, continuent à s'accomplir avec une grande régularité : la digestion des aliments, l'absorption intestinale, les sécrétions salivaires, biliaires, urinaires, la respiration et la circulation ne subissent pas un instant d'arrêt ; l'activité des échanges organiques est sensiblement modifiée, il est vrai, mais la production de chaleur animal reste à peu près constante.

Les fonctions de relations subissent une interruption plus marquée ; les muscles volontaires sont inactifs mais non paralysés. La sensibilité générale est obtuse et ne réagit que difficilement, et les sens, bien qu'assoupis seulement, démeurent indifférents aux impressions extérieures.

Quant aux fonctions cérébrales proprement dites, elles sont très inégalement modifiées. La volonté, le jugement, le raisonnement font presque entièrement défaut ; en revanche la mémoire et l'imagination jouissent souvent d'une activité supérieure à l'état normal, on dirait que le développement de ces deux dernières facultés est proportionnel à la somnolence des autres. D'où une foule d'images confuses, dans le cerveau, se croisant, se heurtant, se poursuivant et se combinant de mille manières. C'est le rêve, dont nous parlerons une autre fois.

AUTOUR DE LA GUILLOTINE.

On sait que Pranzini, récemment exécuté à Paris, a été très crâne sur l'échafaud ; véritable comédien, il a joué son rôle jusqu'au bout, et dame, ce ne doit pas être chose facile.

Nous avons voulu savoir quelle a été l'attitude des criminels les plus célèbres devant l'échafaud, et les recherches que nous avons faites établissent que la plupart ont su, tout comme l'assassin de la rue Montaigne, rester maîtres d'eux-mêmes dans cette minute suprême.

***

Lacenaire est celui dont la nature se rapprochait le plus de celle de Pranzini. Comme lui, il avait reçu une certaine éducation et il y a posé jusqu'au dernier moment. Il fut exécuté en même temps que son complice Avril.

Il se présenta au greffe, où l'on devait procéder à la toilette des condamnés, le cigare à la bouche, avec une assurance qui n'était pas exempte d'affectation. Il demanda le vêtement qu'il portait à la cour d'assises ; on s'empressa de le lui donner : c'était une redingote qu'il jeta en manteau sur ses épaules.

Avril ne fit point parade de son assurance comme Lacenaire, mais il montra un sang-froid extraordinaire. Le jour commençait à poindre, et, comme on était au mois de janvier, Avril ne put réprimer quelques frissons. Alors, parodiant sans le savoir le mot célèbre de Bailly :

—Diable ! dit-il, je tremble de froid. On est capable de croire que j'ai eu peur.

Il demanda un petit verre d'eau-de-vie pour se réchauffer ; un gardien le lui apporta.

—Merci mon vieux, dit-il. Et il avala le breuvage d'un trait en faisant claquer sa langue.

Lorsqu'on lui eut attaché les pieds et les mains, comme à Lacenaire, il prit congé des personnes présentes, et prononça ces mots, avec l'accent d'une grave bonhomie :

—Adieu, tout le monde !

Arrivé devant la guillotine, Avril, qui devait être exécuté le premier, monta d'un pas ferme les marches de l'échafaud. Rendu sur la plate-forme, il se retourna vers Lacenaire et cria d'une voix forte et assurée :

—Adieu, Lacenaire ! Adieu, mon camarade !

Un imperceptible sourire glissa sur la face pâle de ce dernier, qui avança la tête pour voir tomber celle de son complice. Le briut du couteau ne le fit même pas tressaillir. Il gravit à son tour les dégrés qui le conduisaient à la mort, sans l'aide de personne, et sans dire un mot, il vint lui-même se placer sur la guillotine, toute dégouttante du sang d'Avril.

***

Papavoine, qui fut condamné à mort pour avoir assassiné deux enfants dans le bois de Vincennes, est assurément une des plus étranges figures que l'on puisse rencontrer parmi les criminels. On sait que ce malheureux assassina de but en blanc ces pauvres petits, sous les yeux de la mère, sans qu'il pût lui-même indiquer à son action d'autres motifs que des hallucinations par lesquelles il aurait été tourmenté, et la fièvre et le délire qui s'en seraient suivis.

Papavoine fut donc condamné, les jurés ayant cru à la ruse, à l'hypocrisie, à la folie simulée, et n'ayant pas voulu admettre qu'un maniaque sanguinaire eût pu frapper deux victime sous l'influence d'un vertige.

Il marcha à la mort avec une indifférence complète et comme s'il n'eût pas eu le sentiment de sa situation. Deux fois, pendant le trajet, il demanda si on allait bientôt arriver ; il paraissait impatent d'en finir. Comme le cortège débouchait sur la place, il dit :

—Ce n'est pas de mourir que je regrette, valétudinaire comme je suis, la vie était un fardeau pour moi. Ce n'est pas même la dculeur que doit éprouver ma pauvre vieille mère qui me pèse le plus sur le cœur ; ce sont ces deux pauvres petits enfants que j'ai tués si malheureusement, dont le souvenir empoisonne ma derrière heure. Si mon sang, qu'on va répandre, avait le pouvoir de les ressuciter, j'aurais du bonheur à le voir couler.

***

Dumollard, l'assassin des bonnes, craignit, lui, de s'enrhumer. Il se couvrit avec précaution pour ne pas ressentir le froid de la nuit, et ne perdit pas une minute son calme.

Arrivé près de la machine, il la regarda, monta, et se tournant, recommenda à un gendarme de rappeler à sa femme qu'une voisine, la femme Berthet, leur devait vingt-sept francs moins un sou.

Ce fut la dernière pensée de cette brute.

***

Castaing, le jeune médecin, qui avait empoisonné deux de ses amis dont il devait hériter, fut moins brillant à l'approche de la mort. Lorsqu'il aperçut l'exécuteur, son visage déjà animé se colora davantage. Il parut craindre que, dans les aprêts qu'on allait lui faire subir, il n'y eût quelque chose qui engendrât une douleur physique ; c'est du moins ce qu'il dit lui-même, après avoir fait un premier mouvement d'effroi involontaire.

—Surtout, ne me faites pas de mal, je vous en prie, s'écria-t-il, Vous allez me tuer tout à l'heure, il est inutile de me faire souffrir.

Pendant qu'on lui coupait les cheveux :

—Oh ! mes pauvres amis, si vous me voyiez ici, que diriez-vous ? C'est moi qu'on accuse de votre mort, moi qui aurais donné ma vie pour vous sauver.

La vue de l'échafaud causa à Castaing un frisson convulsif ; ses traits se décomposèrent. L'aspect sinistre de l'instrument de supplice fit sur cette nature molle et efféminée une impression plus profonde que celle qu'y avait produite l'idée même de la mort Il tomba à genoux sur la première marche de l'échafaud et, tendant vers l'aumônier, qui, à ce signe s'était rapproché, des mains suppliantes :

—Absolvez-moi, mon père, s'écria-t-il d'une voix lamentable, je suis coupable ! Dieu pourra-il me pardonner ?

Enfin, au moment où on imprima à la planche fatale le mouvement de bascule, Castaing murmura d'une voix éteinte :

—Mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains.

***

Voici maintenant le supplicié de fantaisie.

Le directeur de la prison s'est approché de lui, et, après l'avoir, exhorté au courage, il lui demande s'il désire prendre un réconfortant avant de marcher à l'échafaud

—Voulez-vous du café, un verre d'eau de vie ?

—Je veux des moules !

—Des moules ! Pourquoi ?

—Je vais vous dire. J'adore les moules, mais chaque fois que j'en mange, je suis malade. Ma foi, aujourd'hui, je m'en f...iche !

Le Manitoba.

Jendi, 13 Octobre 1887.

XVII ANNEE.

La dix-septième année de la publication de notre journal commence avec le présent numéro.

Il serait inutile pour nous de renouveler ici une profession de foi que tous connaissent d'ailleurs.

Nous sommes toujours l'organe de la population française de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Notre journal est tout dévoué à la vérité religieuse, et, en politique, nous ne sommes pas dominé par l'esprit de parti au point de ne pas avoir notre franc parler sur quelle que soit la question qui se puisse présenter.

Nous avons confiance entière dans l'avenir de notre nationalité sur cette terre de l'Ouest, et, pour l'assurer, jamais nous ne consentirions à nous plier à toutes les exigences d'une faction quelconque.

LA QUESTION DE DESAVEU.

Depuis quelque temps, cette question a été discutée non-seulement par la presse du pays en général, mais aussi par les journaux et les revues publiés en Angleterre.

Le droit de désaveu fait partie de notre constitution et peut être exercé par les autorités impériales sur la législation fédérale, de même que nos autorités fédérales ont ce pouvoir, par délégation, sur les lois provinciales. Dans le premier cas, ce droit doit être exercé dans l'espace de deux années, et, dans le second, il est restreint à une année seulement. Voilà pour le droit.

Maintenant, l'action de notre législature au sujet de la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge et le désaveu des lois se rapportant à ce projet, a porté la discussion sur les limites de ce pouvoir qu'avec raison l'on n'admet pas comme étant absolu.

Le droit de désaveu ne peut être exercé que lorsque l'une ou l'autre de nos deux législatures a excédé ses pouvoirs en adoptant des lois inconstitutionnelles ou en empiétant sur les attributions les unes des autres; mais non pour simples raisons politiques, comme il appert dans le cas, de nos difficultés actuelles. L'on prétend qu'en construisant ce chemin notre province porte atteinte aux droits de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, droits qu'elle possède en vertu de sa charte. Or, il n'y a rien dans cette charte, qui lie Manitoba aux conditions arrêtées entre cette compagnie et le gouvernement fédéral; d'ailleurs, en désavouant les actes autorisant la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge le gouverneur-général n'a donné pour seule raison que ce projet était contraire à la politique générale de son gouvernement sur cette question des chemins de fer.

S'il fallait admettre pareil pouvoir, que deviendrait l'autonomie de nos législatures provinciales? L'autonomie de notre législature fédérale ne serait-elle pas elle-même en grand danger, si les autorités impériales donnaient pareille interprétation à notre constitution sur ce même pouvoir?

Que deviendraient nos lois sur le tarif, bien contraire à la politique générale de l'Angleterre, si l'on se prévalait là-bas de ce même droit de veto?

Il y a dans cette question un danger imminent pour la stabilité de notre pacte fédéral, et, aussi, nous avons un ferme espoir que nos hommes d'état en feront une étude approfondie et mesureront les conséquences d'une politique autocratique et contraire aux droits et aux vœux populaires.

COLONISATION.

Samedi dernier, nous étions heureux de saluer ici l'arrivée de M. Hurteau ex-député du comté de l'Assomption aux communes et aujourd'hui ayant charge, de la part du gouvernement fédéral, de s'occuper de la cause de l'immigration et du repatriement.

Son voyage dans le Nord-Ouest a pour but de visiter certaines régions de notre province d'en faire une étude spéciale pour pouvoir être ensuite en position de répondre aux demandes qui lui sont constamment faites au sujet de Manitoba, ce vaste champs de colonisation.

Le gouvernement est plus que justifiable d'avoir autorisé cette démarche. M. Hurteau que nous avons eu le plaisir de voir à nos bureaux, nous fait l'effet d'un homme sérieux, réfléchi et compétent. Dans ses rapports, il donnera, nous n'en doutons pas, satisfaction complète en disant la vérité.

Dès son arrivée, il a été des mieux accueillis. Sa première visite a été pour Mgr Taché, puis il s'est rendu chez le Rév. Père Ritchot, curé de Saint-Norbert. Ensuite, répondant à une invitation de M. Barré, professeur d'insdustrie laitière, il allait mardi à Saint-Pierre visiter la beurrerie de M. Charles Mignault. Hier, il assistait à une exposition agricole à Saint-Norbert. Enfin, rien ne lui coûte pour receuillir des données exactes sur le pays.

Le séjour de M. Hurteau à Manitoba sera de courte durée, il doit repartir samedi pour la province de Québec. Il nous a dit être émerveillé du pays, et, de fait, il nous en fait le meilleur éloge. C'est bien, mais quand il s'agit de notre pays d'adoption, notre enthousiasme n'a plus de borne, et voilà pourquoi nous trouvons trop courte cette visite de notre compatriote éminent auquel il faudrait plus de temps pour voir tout ce que Manitoba a d'admirable. Nous lui manifestons donc le désir et le besoin que nous avons de le revoir plus tard.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DE LA RIVIERE-ROUGE.

La position est à peu près la même que la semaine dernière.

Comme on peut le voir par l'annonce que nous publions ailleurs, le gouvernement a émis pour $?00,000 d'obligations actuellement en vente à la Banque Impériale, afin de se procurer les fonds nécessaires pour continuer les travaux.

FEUX DE PRAIRIE.

Chaque soir, ces jours-ci, l'horizon est empourpré par les feux de prairie, et l'on rapporte que déjà des dommages considérables ont été causés.

Nous ne pourrions assez recommander aux résidents de la campagne d'user de prudence pour prévenir ces feux. Sans compter qu'ils exempteront souvent des dégats irréparables, ils ne s'exposeront pas non plus aux rigueurs de la loi qui est des plus sévères pour ceux qui tombent sous ses coups. Dans plusieurs cas, le délinquant peut être condamné à une amende de $200 ou à un emprisonnement de 12 mois.

Il y est pourvu que les personnes qui font des mulons dans la prairie, doivent les protéger en labourant ou en brulant le foin huit pieds tout autour à une distance de vingt pieds. Quand un feu est allumé autour d'un mulon, au moins trois hommes doivent être présents et s'occuper de ce travail.

Pourquoi insisterions-nous? Une autre crainte que celle des pénalités doit dominer dans l'esprit de tous: celle de perdre ou de faire perdre en un instant des biens acquis au prix de travaux pénibles. Et il faut remarquer que ces pertes sont compensées en aucune manière. Il est vrai que l'an dernier le gouvernement a libéralement distribué parmi les colons qui avaient soufferts la somme de $10,000 mais tout le monde aussi sait que cette somme, si large qu'elle fût, était tout-à-fait inadéquate pour couvrir le montant des dommages causés.

Qu'on se souvienne que la prudence est mère de la sureté.

UN JOLI RENDEMENT.

La petite lettre suivante qui est adressée à M. le curé du Lac-des-Chênes, actuellement à l'archevêché, n'a pas besoin de commentaires. Ce n'est pas un fait isolé il est pris d'entre plusieurs:

Lac-des-Chênes, 4 oct. 1887.

Rév. J. A. Bernier,

Monsieur,—Je vous envoie le résultat de la récolte de M. Henri Olivier: Vingt-huit acres semés en blé lui ont rapporte onze cent quarante-huit minots, savoir quarante-un minots à l'acre; trois acres semés en avoine lui ont rapporté deux cent trente-quatre minots, savoir soixante-dix-huit minots à l'acre. Si vous aimez à passer cette note au *Manitoba*, vous pouvez le faire, je la certifie correcte.

Votre dévoué serviteur,

ALCIDE MARCOTTE.

MORT DU SENATEUR SENECAL.

L'hon. sénateur L. A. Sénécal est mort à Montréal, mardi à 4 heures p.m.

Il était né en 1829 à Verchères et y était marié en 1850 à la fille du lieut.-col. Dansereau. Il était décoré de la croix de la Légion d'Honneur, France; président de la compagnie de navigation Richelieu. Avait été surintendant général des chemins de fer de la province de Québec et président du chemin de fer du Nord. Il ouvrit à la navigation en 1857 la rivière Yamaska entre Sorel et Sainte-Anne et la rivière Saint-François entre Sorel et Saint-François. Il construisit le chemin de fer Richelieu, Drummond et Arthabaska; le chemin de fer des Laurentides, de Sainte-Thérèse à Saint-Lin; le chemin de fer de Saint-Eustache, de Saint-Eustache à Sainte-Thérèse; le chemin de fer de Berthier; le chemin de fer de Lanoraie, Joliette et et Saint-Félix de Valois; le chemin de fer de l'Assomption, et était à construire celui des Basses Laurentides. Il siégea aux Communes pour Drummond et Arthabaska de 1867 à 1871, et à l'assemblée législative de Québec de 1867 à 1872. Il fut appelé au Sénat le 17 mars 1887. En politique il était conservateur et protectionniste.

Le télégraphe nous dit qu'il est mort sans testament laissant une fortune de plusieurs millions. Sa vie était assurée pour $50,000.00.

Nouvelles Politiques.

—L'hon. M. Norquay, premier et commissaire des chemins de fer, et l'hon. M Hamilton, procureur-général représenteront Manitoba à la conférence interprovinciale. M. Norquay partira demain matin par la voie des Etats-Unis et M. Hamilton demain soir par celle du Pacifique.

—Les élections des Sir Charles Tupper et de l'hon. M. McLellan, ont été annulées pour corruption par agents.

—M. Villeneuve a donné sa démission comme député à la législature de Québec, après avoir admis que ses agents avaient fait de la corruption dans son élection.

—M. Alex. Murray a donné sa démission comme député d'Assiniboia à la législature de Manitoba, pour accepter la position de commissaire municipal.

Les noms des candidats mentionnés pour la nouvelle élection qui devra se faire dans quelque temps sont ceux de MM. James Green et Frank Ness.

—Le mémoire du gouvernement provincial de Manitoba au Conseil Privé de Sa Majesté, au sujet du désaveu de différents actes de notre législature par les autorités fédérales, a été transmis avant-hier a Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec prière de le faire parvenir a qui de droit. Lorsque ce mémoire sera pris en considération, les hons. MM. Norquay et Hamilton, iront en Angleterre pour appuyer la cause de Manitoba.

—Le greffier de la couronne en chencellerie vient d'émettre un bref pour une élection fédérale dans Bruce-Ouest. La nomination est fixée au 17 courant, et la votation une semaine plus tard.

—Les élections de Maskinongé et de Shefford, à la législature de Québec, n'auront lieu qu'après la conférence interprovinciale, en novembre probablement.

—En raison du choléra asiatique qui sévit en Europe, nos ministres fédéraux ont passé un ordre en conseil prohibant l'importation des marchandises venant des ports de la Méditerrannée.

—Les rapports officiels constatent que la saison qui vient d'expirer a été très favorable à l'immigration au Nord-Ouest. On s'attend que le revenu provenant de la vente des terres va excéder de $40,000 celui de même source perçu l'an passé.

—On prête à Sir John Macdonald l'intention de profiter du règlement de la question des pêcheries pour tâcher de négocier un traité de réciprocité limitée avec les Etats-Unis, sur les bases du traité qui a déjà existé.

—Sir John Macdonald a décliné l'invitation de M. Mercier, d'envoyer un délégué à la conférence provinciale.

Voici le texte de sa lettre:

Ottawa, 6 octobre 1887.

Monsieur.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 septembre dernier, invitant le gouvernement du Canada à se faire représenter à une conférence provinciale.

En réponse, je tiens à déclarer que nous ne jugeons pas que ce soit une bonne chose pour nous d'envoyer des représentants à cette conférence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. A. MACDONALD.

—Le décompte dans l'élection d'Haldimand au fédéral a fini jeudi dernier.

M. Colter, libéral, a été déclaré élu par 3 voix de majorité. Les deux partis ont décidé de concert de faire une nouvelle élection.

—On dit que l'honorable M. Ross a porté plainte contre le Père Paradis, au sujet de l'accusation que son gouvernement lui aurait offert $15,000 pour acheter sa conscience, et qu'il a demandé une enquête devant l'officialité de l'archidiocèse d'Ottawa.

—L'hon. M. Chapleau, secrétaire d'état, est de retour d'Europe.

Nouvelles Religieuses.

—Le service anniversaire du Rév. P. Madore, O. M. I., a été chanté ce matin à la cathédrale de Saint Boniface.

—On commente beaucoup le passage suivant d'une dépêche que le roi Humbert a adressée au maire de Rome, à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée des troupes italiennes dans Rome, le 20 septembre 1870:

"*Dans une heureuse et prochaine circonstance*, Rome montrera au monde que, par le développement régulier de tout progrès dans la civilisation, elle peut offrir une hospitalité sûre et digne à tous ceux qui viendront rendre hommage au Pape, et être en même temps la capitale d'un peuple libre et fort."

On croit voir, dans cette allusion au prochain jubilé pontifical, un nouvel indice des tendances du Quirinal à se rapprocher du Vatican.

—M l'abbé Tanguay doit se rendre prochainement à Rome pour compulser les archives de la Propagande au sujet des premiers colons du Canada et préparer une série de travaux sur ce sujet.

M. l'abbé sera en même temps le porteur de l'adresse présentée au Saint-Père par l'archidiocèse d'Ottawa, à l'occasion du jubilé pontifical.

—Des informations personnelles confirment les bruits d'après lesquels le mystérieux voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe aurait pour but le réglement de la question romaine. Le Prince de Bismark a invité M. Crispi à faire ce voyage afin de préparer la réconciliation du pape et du roi Humbert.

Depuis longtemps le chancelier cherche à obtenir les avantages qui s'attachent à la position de "protecteur de la papauté."

Il y a quelques jours le roi Humbert fut informé que le prince de Bismark serait heureux de négocier une réconciliation en prenant pour base la partie au moins de Rome qui est située sur la rive gauche du Tibre.

Il reste à connaître quel est le but que se propose le chancelier allemand en soulevant la question romaine, mais on tient d'ecclésiastiques qui jouissent de la confiance du pape que Léon XIII ne croit pas qu'une aussi petite concession puisse suffire à la dignité du saint-siège.

PERSONNEL.

M. J. P. Prud'homme est revenu vendredi dernier d'une promenade de quelques semaines dans sa famille à Beauharnois, Qué.

M. Michel Despatis, père de M. Napoléon Despatis, de cette ville, est parti mardi soir pour Sainte-Agathe des Monts, Qué., où il doit résider.

M. J. A. Sénécal et son fils M. Tancrède Sénécal, de Saint-François Xavier, sont revenus le 2 courant du Fort MacLeod où ils ont passés quatre mois et ont construit pendant ce temps une maison pour le facteur de la compagnie de la Baie d'Hudson à ce poste, M. E. F. Gigot, et un entrepot pour la compagnie.

M. Roger Marion, M.P.P., a passé la semaine dernière au Lac-des-Chênes, en excursion de chasse. M. Marion nous fait le plus beau tableau de la récolte de cet endroit.

M. Charles Granger, de Saint-Jacques l'Achigan, Qué., après avoir passé quelques jours à Saint-Joachim de LaBroquerie où son fils et son frère MM. Joseph et Hormisdas Granger sont établis, est retourné en province de Québec. Il est parti enchanté du pays accompagné par son fils Joseph qui s'en va faire un voyage de promenade.

M. H. Martineau, agent des sauvages, est retourné à son poste à Manitoba House, sur le lac Manitoba.

M. Hormisdas Béliveau, de cette ville, et M. P. Bergeron, beau-frère de M. H. F. Despars, étaient au nombre des excursionnistes partis mardi matin pour les côtes du Pacifique.

Nous lisons dans l'*International* d'Emerson:

M. J. E. Têtu, agent d'immigration de la Puissance, est arrivé de la province de Québec, en compagnie de Madame Têtu et de Melle Bellant. M. Têtu s'attend de recevoir prochainement les instructions nécessaires pour l'ouverture d'un bureau à Winnipeg, où il aurait spécialement charge de la correspondance et de l'immigration françaises.

M. Victor Beaupré, de Gleichen, T. du N.-O., est à l'Hôtel du Canada.

M. Joseph Lamarche, de Montréal est arrivé ce matin pour poser un système de chauffage à vapeur dans la cathédrale.

Une mort qui a pris notre population par surprise, c'est celle de M. Louis Forcier, arrivée hier dans la matinée. Bien que faible de santé depuis nombre d'années, rien ne faisait prévoir que ce citoyen respectable et respecté serait couché dans la tombe en moins de deux jours de maladie. Il laisse une épouse et un enfant adoptif.

Nos condoléances les plus sincères à la famille éplorée.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la vingt-deuxième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la vingtième séance régulière tenue lundi le 10 octobre, A.D. 1887.

Présents: Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les cons. Bourdeau, Despars, Joyal et Lecomte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présenté: le rôle de paye No. 7, $48,57; le rapport du Bureau de Police pour septembre, accusant une recette de $21,50 et une dépense de $10.00; et les comptes suivants: D. Maxwell, $35.85; Brown et Rutherford, $145.76; E. Chamberland, $3.50; Joseph Buron, $1.00; R. D. Richardson, 80; et A. Turner, $6 35, $12.60 et $16.00.

M. le cons. Despars présente le 10ème rapport du comité des Finances qui se lit comme suit:

"Votre comité recommande que le rôle de perception tel que déposé sur la table à cette séance par le Sec.-Trésorier, soit déclaré le rôle de perception de la ville pour 1887."

"Votre comité recommande que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un billet de $6,000 00 en faveur de la Banque Impériale, dont $5,000.00 pour couvrir le billet No. 24 à échoir le 16 courant et $1,000.00 pour dépenses courantes."

"Votre comité recommande que la somme de $100.00 soit placée au crédit de l'Hôpital en sus des $100.00 votées annuellement pour services rendus aux malades de la ville, les dites sommes devant être payées à la fin de l'exercise courant."

M. le cons. Joyal présente le 12ème rapport du comité des Travaux Publics recommandant le compte de M. N. Despatis $1.50 et le rôle de paye No. 7, $48.57.

M. le cons. Bourdeau présente le 16ème rapport du comité de police recommandant les comptes suivants: A. Martineau, $1.00; J.-Bte Joyal, $2.00; N. Beaulieu, $2.00; et Joseph Letendre, $3.50 réduit à $2.50.

Proposé par le cons. Despars appuyé par le cons. Lecomte, que le 10ème rapport du comité des finances soit adopté. Agréé.

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Bourdeau, que le 12ème rapport du comité des Travaux Publcs soit adopté, Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Joyal, que le 16ème rapport du comité de Police et Fen soit adopté. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte, qu'un certain montant soit placé à l'avoir du comité des Travaux Publics pour réparation des trottoirs et construction d'une plate-forme au puits artésien du quartier No. un. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Joyal, que le rapport du Bureau de Police pour le mois de septembre soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Choses et Autres.

—Il y a maintenant des câbles télégraphiques au fond de presque chaque mer et océan, et la longueur totale de ces câbles sous-marins est d'environ 113,000 nœuds. Il y en a neuf qui unissent l'Europe à l'Amérique, le premier fut posé en 1858. On a fait tant de progrès en fait de télégraphes sous-marins, qu'aujourd'hui il est aussi facile de réparer ces lignes que celles sur terre. C'est rare qu'il arrive des dérangements sérieux dans le système télégraphique sous-marin, et ils sont aussitôt réparés.

—Mme Patti a un éventail unique au monde: tous les souverains d'Europe y ont écrit quelques mots. Voici quelques-uns de ces précieux autographes:

Le czar: Rien ne calme comme votre chant.

L'empereur d'Allemagne: Au rossignol de tous les temps.

La reine Christine: A l'Espagnole, une reine qui est fière de la compter au nombre de ses sujets.

La reine Victoria: Si le roi Lear dit vrai en disant: "Une douce voix est un don précieux pour une femme," vous êtes, ma chère Adelina, la plus riche des femmes.

L'empereur d'Autriche et la reine Elisabeth n'ont fait que signer.

La reine des Belges a écrit les premières mesures d'*Il Baccio*.

Et au milieu de la feuille se trouvent ces mots: Reine du Chant, je te tends la main. (A. Thiers, président de la République française.)

—Le docteur Bernardo, le philantrophe, a obtenu du gouvernement deux mille acres de terres au Nord-Ouest et en a acheté trois mille autres.

Son intention est d'y établir une immense ferme modèle où les jeunes garçons de 17 ans et plus apprendront l'agriculture.

—Le sculpteur Hébert vient d'achever la statuette de Louis Joseph Papineau. Il est représenté drapé dans son costume d'Orateur de l'Assemblée Législative.

—Le rapport de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc pour le semestre expiré le 30 juin vient d'être publié. Les recettes brutes pour cette période de temps furent de £1,692,853 contre £1,557,040 pour la période correspondante de l'année précédente. Les recettes nettes furent respectivement de £506,898 en 1887 et £459,326 en 1886.

Le rapport constate en outre que les opérations du semestre ont eu à souffrir de la rigueur de l'hiver et de la concurrence du chemin de fer Canadien du Pacifique. En tenant compte de ces désaventages, les directeurs se flattent, grâce aux améliorations effectuées sur la ligne, de pouvoir retenir une partie assez considérable du trafic qui se fait sur les chemins de fer canadiens.

—Les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers de la St Jean-Baptiste d'Ottawa pour l'année courante:

Président, F. R. E. Campeau, réélu.

1er vice-président, G. Marsan.

2ème vice-président, E. Lapointe.

Commissaire-ordonnateur, D. Tassé.

Assistant-commissaire-ordonnateur, E. Lavoie.

Secrétaire-archiviste, John Chamard, réélu.

Sec.-correspondant, N. Champagne, réélu.

Trésorier, Jos. Côté réélu.

Auditeurs, MM. A. A. Adam et A. L. Picard.

Conseillers—Section Notre-Dame: MM. J. Dufresne et A. Champagne; section Saint-Jean-Baptiste: MM. H. Larue et C. Lapensée; section Sainte-Anne, MM. J. D. Gareau et C. Sabourin; section Saint-Joseph: MM. A. Lusignan et S. Gélinas.

—Sir Hector Langevin a reçu du cardinal Taschereau, une lettre de remerciements au sujet de l'offre faite à Son Eminence par la gouvernement, sur prière de lord Lansdowne, de se servir des appartements de ce dernier, à la citadelle. Le cardinal dit qu'il vaut mieux pour lui de rester au séminaire où il est déjà installé.

—Le capitaine Dawson, de la compagnie de colonisation du Pacifique est actuellement à Ottawa. La compagnie possède un capital de £100,000 sterling et se propose de faire l'acquisition d'un espace de terrain de 100 milles carrés, ou des animaux seront élevés pour être vendus aux colons au plus bas prix possible. Non seulement on s'occupera de l'elévage des chevaux et des bêtes à cornes, mais encore des chiens et même des chats.

—Le département de la milice demande à l'heure qu'il est 100 recrues pour remplir les vides laissés dans les batteries A et B, par le départ des deux détachements qui doivent composer la nouvelle batterie C, qui tiendra garnison à Victoria, Colombie Anglaise. Les conditions de l'engagement actuel sont meilleures que les anciennes. Les hommes recevront 50 cents par jour et une paie additionnelle de bonne conduite. Le temps de l'engagement est de trois ans comme par le passé.

Les deux détachements partiront pour la Colombie dans trois semaines. La compagnie du Pacifique opérera le transport moyennent $50 par tête et la nourriture des hommes sera fournie par le gouvernement. Cette nouvelle batterie sera casernée dans la salle d'agriculture de Victoria en attendant qu'on lui construise une caserne. Cette question sera emmenée devant la chambre à la prochaine session.

—Nos échanges de Québec en date du 5 courant nous rapportent le drame horrible qui suit:

Vendredi dernier, M. le coroner Belleau était officiellement informé qu'une femme était morte, sous des circonstances plus que suspectes à la Rivière Jaune, près d'un demi mille plus haut que le commencement du chemin qui conduit au lac Beauport.

La défunte, née Mary Carmichael, avait épousé en premières noces un nommé David Fortier, dont elle eut deux enfants. Devenue veuve, elle consentit, il y a à peu près vingt ans, à épouser un nommé Michel Vaillancourt. Depuis assez longtemps, urtout depuis vingt-trois mois, date à laquelle la défunte a été frappée de paralysie, les deux époux étaient loin de vivre en bonne intelligence, le marie étant un brutal et un ivrogne.

Avant d'épouser la défunte, Vaillancourt vivait en concubinage avec elle et de cette liaison naquit une fille qui mourut de suite après sa naissance. Le cadavre de l'enfant fut enfoui dans la cave de la maison de Vaillancourt, et, naturellement, le coroner d'alors fit une enquête, mais un verdict favorable à Vaillancourt fut rendu et il échappa aux mains de la justice.

Plus tard, il y a quelques années, Vaillancourt a été accusé d'avoir assassiné un nommé Marcotte, sur le chemin de Charlesbourg, un peu plus haut que l'église. Cette fois encore l'accusé obtint un verdict favorable et fut relaché. Toujours il a joui de la réputation peu enviable d'être un brutal et un ivrogne d'habitude; le fait est qu'il était la terreur du canton.

Vendredi, les voisins de Vaillancourt accusèrent ce dernier d'avoir été, par ses mauvais traitements l'auteur de la mort de sa femme, cette rumeur était tellement accréditée que M. l'abbé Hoffman, curé de Charlesbourg, a informé les parents de la défunte qu'il ne procéderait pas à l'enterrement avant qu'une enquête eût été faite et en conséquence le coroner a été averti. Deux médecins de Québec firent l'autopsie et l'enquête fut ouverte. Les témoignages ont démontré que Vaillancourt faisait mourir sa femme de faim. Il était violent, ivrogne et tapageur. Souvent il laissait sa femme des journées entières enfermée seule dans la maison, sans lui laisser aucune nourriture. Il travaillait rarement et il dépensait à boire le peu d'argent qu'il gagnait.

L'un des témoins qui a aidé à ensevelir la défunte a déclaré qu'il avait constaté un grand nombre de vers et punaises sous et sur sa tête. Son corps était couvert de plaies dans lesquelles fourmillaient des centaines de vers.

Vaillancourt est âgé de 60 ans. Il a été conduit en prison et subira son procès devant la cour du banc de la reine.

—Le Dr Howard, père de M. Thomas Howard, de Winnipeg et inspecteur des asiles de la province de Québec, est mort hier à Montréal.

Nouvelles d'Europe.

—On avait parlé d'un mariage entre une des filles du prince de Galles et le fils de l'empereur de Russie; mais le czarewitch est si faible de corps et d'esprit, quoique âgé de 19 ans, que cette union n'est pas possible.

La chronique avait aussi marié à l'avance le prince Albert Victor, fils du prince Galles, avec une des filles de l'empereur de Russie. Le moment n'est pas encore arrivé, attendu que les futures sont trop jeunes, seize et treize ans,—vingt-neuf ans à eux d'eux.

—L'événement du jour à Paris est l'apparition, dans les kiosques du boulevard, du *Daily Herald*, le nouveau journal américain publié en anglais, dans le même format et avec le même titre que le *New-York Herald*. Le *Daily Herald* a quatre pages et se vend deux sous, il est fort bien imprimé et contient des dépêches de tous les pays.

Contrairement à l'usage généralement adopté par les journaux français, le premier numéro du *Daily Herald* ne renferme pas de profession de foi; il est bourré de nouvelles, nouvelles américaines, échos de sport, informations financières, etc.

—Un correspondant de Londres télégraphie à l'*Evening Post* que "les diplomates partagent en ce moment les puissances européennes en deux classes, l'offensive et la défensive. L'offensive se compose de la France et de la Russie; la défensive comprend l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Grande-Bretagne."

—L'entrevue de M. de Bismark avec signor Crispi a eu pour résultat, une convention définie et écrite entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche. L'Italie a plein pouvoir de prendre une action indépendante sur la Méditerranée et si les intérêts de l'Italie viennent en conflit avec ceux de la France ou de la Russie, l'Italie se fiera au support de l'Allemagne et de l'Autriche.

—Une dépêche de Paris au *Herald* dit que le grand Duc Nicolas, premier cousin du Czar, qui est arrivé hier de Dunkerque, a prononcé avant de débarquer au port, un discours des plus chaleureux. Il a dit entre autres choses:

"La France est maintenant à l'œuvre et se prépare pour une revanche. C'est son droit et son devoir. La Russie ne reste pas non plus inactive. Elle travaille de son côté a annihiler l'influence de l'Allemagne.

Notre peuple aime la France et tous les efforts du czar convergent vert un point : diminuer l'influence allemande qui à un moment donné a été immense à la cour de Russie "Le temps viendra bientôt où le gouvernement russe sera uniquement composé d'hommes dont les sympathies seront dignes de la France, mais jusque-là il sera difficile d'obtenir de nous une alliance effective. Le jour est proche où je tirerai mon épée pour combattre côte à côte avec les soldats de France.

—Le traité postal entre la France et la Grande-Bretagne porte que tous les bateaux transportant les malles entre ces deux nations, dans les deux sens, doivent naviguer sous pavillons français, avec capitaine et équipage français. Jusqu'à présent, certains étaient anglais, entr'autres l'*Empress*, la *Victoria*, l'*Invicta*. On va changer tout cela, et l'*Invicta*, seul, fera le service de la poste, avec d'autres steamers mieux aménagés.

—La reine a présenté à madame Albani une médaille en diamant à l'occasion du jubilé de Sa Majesté.

—A Balmoral, jeudi, le prince de Galles a dévoilé la statue de la reine exécutée par Boheim et présentée par les paysans du district. La Reine a exprimé ses remerciements pour la loyale adresse qu'on lui a présentée.

Londres, 7—Le sultan de Maroc vient de mourir. Son fils, âgé de 16 ans, après avoir prêté le serment d'office sur le cadavre de son père, s'est placé à la tête du gouvernement. L'Angleterre a proposé aux puissances d'envoyer une flotte dans ces parages pour protéger leurs nationaux respectifs.

—Le comte von Munster, ambassadeur allemand, a remis à M. Flourens la somme de $12,000, comme indemnité à la veuve du piqueur Brignon. Il a déclaré, en même temps, qu'on était à instruire le procès de l'assassin Kauffman.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 12 courant, la Dame de M. Gédéon Bourdeau, sous-secrétaire-provincial, un fils.

—A Winnipeg, le 8 courant, Madame Jos. W. Lachambre, un fils.

—A Lorette, le 19 septembre dernier, Madame Alfred Adolphe, un fils.

DECES.

FORCIER—Le 12 courant, à l'âge de 41 ans, 3 mois et 28 jours, Louis Forcier, gentilhomme, de cette ville.

Les funérailles auront lieu demain à 8.30 heures. Le convoi laissera la résidence du défunt à 8.15 heures pour se rendre à la cathédrale.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—A Lorette, le 4 courant, à l'âge de 20 ans, Marie-Louise-Delia Saint-Pierre, épouse de M. Joseph Geudron, fils.

Les funérailles ont eu lieu le 6 inst., au milieu d'un concours nombreux.

—En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 9 mois, Joseph-Armand-Gedéon, enfant de M. N. D. Gagnier.

Chronique Locale.

—Huîtres à vendre chez M. T. Pelletier.

—C'est le temps de se préparer aux rigueurs de la froide saison.

—La maison de M. N. D. Gagnier a été vendue hier.

—*Pyke Comic Opera Co*, jouera au théâtre *Princess* la semaine prochaine.

—M. Eugène Dubuc a acheté de la Corporation Archiépiscopale le lot numéro 710, rue Dumoulin.

—Les patates valent 30 cts le minot, les œufs de 20 à 25 cts la doz., les canards 45 cts la couple.

—M. Charles Mignault, propriétaire de la beurrerie de la Rivière-aux-Rats, vient de faire une vente de 5,000 lbs de beurre à 23 centins la livre livrable à la station d'Otterburn.

—La société Westbrook et Fairchield, marchands en gros d'instruments aratoires, a été dissoute. M. Fairchild continue les affaires, et s'est chargé du réglement des affaires de l'ancienne maison.

—Dans la province de Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, la loi défend de pêcher, prendre ou tuer le poisson blanc depuis le 5 octobre jusqu'au 10 novembre, ces deux jours inclusivement. La truite de ruisseau ne peut être prise depuis le 1er octobre jusqu'au 1er janvier, ces deux jours aussi inclusivement.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes.

10 Octobre—M. Barré est à Ste. Anne, dans le but d'y organiser l'établissement d'une fromagerie. Nous lui souhaitons succès dans son entreprise qui a toutes nos sympathies.

—Les Dames de notre paroisse font actuellement une collecte au profit de l'hopital de Saint-Boniface. Déjà une quête qui a donné un résultat très satisfaisant a été faite dans l'église.

—On parle sérieusement d'agrandir ou de bâtir une nouvelle église pour remplacer celle qui existe, devenue déjà trop petite.

—Le conseil municipal fait exécuter des travaux sur le chemin qui conduit à Lorette. On parait décidé à prolonger la route Dawson, de sorte que le long des établissements, à l'ouest de l'église, nous aurons deux chemins à une très courte distance l'un de l'autre, dont l'un coupera les terres diagonalement. C'est un projet qui entraine de sérieux inconvénients et de fortes dépenses. Et pourtant notre municipalité n'a pas d'argent à jeter au vent.

—Il y a aux environs de l'église plusieurs belles propriétés qu'on peut acheter à des conditions faciles.

Lorette,

11 Octobre—Notre municipalité à fait creuser un puits pour les besoins du public sur le grand chemin vis-à-vis l'église.

—Le bois pour deux fromageries que M. Pelletier fait construire dans notre paroisse est presque tout rendu sur le terrain. L'une sera près de l'église et l'autre près de l'école de Lorette Est.

AVIS.

L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE DE 1885, ET SES AMENDEMENTS.

A tous ceux qui pourraient prétendre à quelque droit de propriété ou à quelque intérêt dans les terrains suivants, savoir :

Le quart sud-ouest de la section seize et la moitié nord du quart nord-ouest de la section neuf dans le township huit (8), rang six (6), à l'ouest du méridien principal de la province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informé que si vous réclamez quelque droit ou intérêt dans le dit terrain vous devrez, le ou avant le 8ième jour de Novembre prochain A.D. 1887, produire une opposition défendant toute transaction concernant ce terrain ; autrement, un certificat de titre de ce terrain sera émis en faveur de Robert Campbell de la cité de Londres, Angleterre, comptable, s'il est trouvé y avoir droit, et vous serez pour toujours empêchés et exclus de présenter toute réclamation concernant ce terrain.

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 10 Octobre, A.D 1887.

L. W. COUTLÉE,
Régistraire-Général.

3ins.13.10.87.



Province de Manitoba.

En vertu des dispositions de "l'Acte du département du Trésor, 1887," des

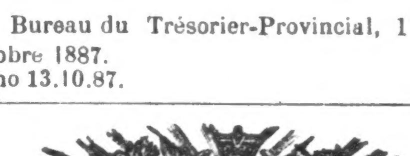
OBLIGATIONS
DE LA PROVINCE

ont été émises ce jour à un montant total de $300,000 en valeur respective de $50, $100 et $500 payables le 1er jour d'octobre 1888, et portant intérêt au taux de six par cent par année payables semi-annuellement.

Les personnes qui désirent acheter aucune de ces obligations peuvent le faire au pair en s'adressant aux bureaux de la Banque Impériale à Winnipeg.

A. A. C. LARIVIÈRE,
Trésorier-Provincial.

Bureau du Trésorier-Provincial, 11 octobre 1887.
jno 13.10.87.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour CHARBON," seront reçues au département des travaux publics jusqu'à midi, lundi, le 17 courant, pour 500 à 900 tonnes de charbons, comme la chose pourra être décidée par après à être délivré à tel temps et en telle quantité qu'il pourra être requis aux différentes bâtisses du gouvernement, dans la ville de Winnipeg.

Les soumissions devront mentionner la quantité du charbon et le prix par tonne.

Un chèque accepté pour $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat d'après sa soumission. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Le gouvernement exigera des cautions pour la due exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 6 octobre 1887.
1ns.13.10.87.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription soumission pour

Bois de Corde

seront reçues au département des Travaux Publis jusqu'à midi

Jeudi, le 20 courant.

Pour 300 cordes de bois sec à être livrées aux bâtisses du gouvernement à Winnipeg.

76 cordes au Palais de Justice de Winnipeg.

150 cordes au Palais de Justice, Brandon

900 cordes de bois vert à l'Asile de Selkirk.

Un chèque de $50.00 devra accompagner chaque soumission lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat d'après sa soumission. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Le gouvernement exigera des cautions pour la due exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 11 octobre 1887.
2ins.13.10.87.

Manufacture de Laine de Manitoba.

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour

LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGES EN ROULEAU ET EN PIÈCES.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai et aux prix les plus réduits.

Les plus haut prix du marche seront payés pour la laine.

Cardage de laine audessus de 25 lbs, 8 cts par livre.

W. L. TAIT & CIE.

an.4.7.87.

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Taché, Saint-Boniface

Porte voisine de M. Gentes & Cie, Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court délai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix réduits.
6m 11,8,87

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

6m 18,6,85

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, *and amendments thereto.*

To any and all persons claiming an estate or interest in the following lands viz :—

North west quarter and north half of south west quarter of section thirteen (13), and north west quarter and west half of north east quarter of section thirty-three (33), in township four, range five east, of the principal meridian, and north half of south east quarter and south half of north east quarter of section twenty-eight (28), and those portions of legal subdivisions eleven (11) and fourteen (14), lying south and west of Rat River, in the said section twenty-eight (28), and that part of legal subdivision three (3), lying west and south of Rat River, in section thirty-three (33), all in township five, range four, east of the principal meridian (excepting such portion thereof as may on survey be found necessary for the right of way of the Public Road or Highway leading from St. Boniface to Emerson.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 25th day of October next, (A.D. 1887) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to James Haggart, of the city of Winnipeg, Inspector, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 27th September A.D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.29.9.87.

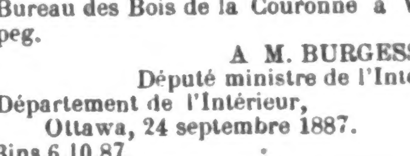


Soumissions pour Limites de Bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Permis de Couper du Bois," seront reçues à ce département usqu'à midi, lundi, le 1er novembre prochain, pour permis de couper du bois depuis cette date jusqu'au 1er octobre 1888, sur les limites situés sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, à l'est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Des plans montrant la position de ces limites et les conditions auxquelles on peut les obtenir, peuvent être obtenus au Bureau des Bois de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 24 septembre 1887.
3ins.6.10.87.



SOUMISSIONS POUR BAIL DE TERRES A PATURAGE DANS LE DISTRICT D'ALBERTA.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour terres à paturages," seront reçues à ce bureau jusqu'au midi de lundi, le 17 octobre prochain pour un bail de 21 ans pour terres à paturages, du quart nord-est de la section 26, la moitié nord de la section 27, les sections 34, 35 et 36. township 8, rang 3, et la section 31, township 8, rang 2, à l'ouest du 4ème méridien, dans le district d'Alberta. Une copie des réglements du paturages et des conditions auxquels ces terres seront louées peuvent être obtenues à ce département ou aux bureaux des terres de la Puissance, à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.
Département de l'intérieur,
Ottawa, 17 sept. 1887.
2ins.29.9 87.

J. B. LAUZON,

Boucher de Saint Boniface,

A besoin sans tarder de

300 Tetes de betail,
200 COCHONS,
300 MOUTONS,
50,000 lbs de beurre,
10,000 minots de patates.

Le plus haut prix du marché sera toujours payé.

N'oubliez pas : Chez
J. B. LAUZON,
St. Boniface, Man.

2ins.6.10.87.

AVIS :-: SPECIAL.

Nous, soussignés, avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général que nous venons de nous assurer des services de **M. L. L. A. GRISON**, qui dorénavant sera visible à notre Magasin

No. 480, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

NOTRE ASSORTIMENT TOUT NOUVEAU DE

Marchandises SECHES,

TAPIS, RIDEAUX, Etc.,

Est le plus Considerable et le plus Beau de Winnipeg,

— ET —

Nos PRIX sont toujours les PLUS BAS.

Avant d'acheter ailleurs, il vous sera avantageux de nous faire une visite.

Respectueusement à vous,

J. L. BLAIR & CIE.

En rapport à ce qui est dit plus haut, c'est avec beaucoup de plaisir qu'il m'est donné de dire qu'en entrant dans la maison de MM. J. L. Blair & Cie, j'ai amélioré ma position, et suis d opinion que ce changement est tout à l'avantage de mes nombreuses pratiques canadiennes-françaises.

J'invite respectueusement mes amis à venir me voir ; comme d'ordinaire, je ferai tout en mon pouvoir pour les servir parfaitement.

Bien à vous,

L. L. A. GRISON.

3m 6,10 87

L. J. LANTHIER

FERBLANTIER

PLOMBEUR et COUVREUR

Avenue Provencher

Bloc Royal, Saint-Boniface.

M. Lanthier a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'ayant dissout la ci-devant société Guilbault & Lanthier, il continuera d'exécuter comme par le passé toutes sortes d'ouvrages, tels que

REPARATIONS DE POMPES.

COUVERTURES DE TOUT GENRE.

NETTOYAGE de TUYAUX et POELES avec diligence et propreté.

FERBLANTERIE de toutes sortes fabriquées sous le plus court délai à des prix défiant toute concurrence.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON.

Une visite est sollicitée.

Ludger J. Lanthier,
Bloc Royal,
AVENUE PROVENCHER,
SAINT-BONIFACE

1a 3,8.87

AVIS

Au Public !

Nous, les soussignés, avons loué le Moulin à Farine de Saint-Boniface, et nous serons prêts à faire de la FARINE et à CASSER DU GRAIN, le 1er Septembre 1887.

Ayant remis ce moulin à neuf, et dans un état parfait, nous sommes en mesure de recevoir et de remplir avec diligence et complète satisfaction tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

VENEZ ESSAYER UNE FOIS.

Nous garantissons notre ouvrage.

MILLER & DOWELL.

N.B.—N'oubliez pas l'endroit : Près du terrain de l'Exposition, ancien moulin de Mallock.
2m 8,9,87

LOTERIE NATIONALE.

CLASSE D.

Tirage, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le troisième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 19 Oct. 1887

A DEUX HEURES P.M.

VALEUR des LOTS :

$60.000

PREMIERE SERIE.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble	de	$5,000	$5,000
1 Immeuble	de	2,000	2,000
10 terrains à Montreal	de	300	3,000
15 Ameublements	de	200	3,000
20 do	de	100	2,000
100 Montres d'Or	de	50	5,000
1,000 Montres d'Argent	de	20	20,000
1,000 do	de	10	10,000
2 147 Lots valant			**$50,000**

$1.00 LE BILLET.

DEUXIEME SERIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble	de	$1,000	$1,000
2 Immeubles	de	500	1,000
4 Voitures	de	250	1,000
50 Chaînes d'Or	de	40	2,000
1,000 Services de Toilette	de	5	5,000
1,057 Lots valant			**$10,000**

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux : No. 19, Rue Saint-Jacques

MONTREAL, CANADA.

VERGE & D'AUTEUIL

IMPORTATEURS DE

Marchandises Seches, - - Hardes-Faites, Chaussures, Etc.

AUTOMNE 1887.

ENCORE MEILLEUR MARCHE.

Tout le monde connait les bas prix de nos marchandises. Mais vu la rereté d'argent, nous avons désidés de vendre encore à meilleur marché et faire de notre établissement le plus populaire de la Province.

Le public trouvera son avantage en voyant nos prix avant de faire les achats d'Automne. Dans quelques jours tous les départements seront au complet, ce sera le temps de profiter du bon marché, car quantité de ces marchandises ayant été achetés avant la hausse, ne pourront être répétées au même prix.

VENEZ ET VOYEZ.

VERGE & D'AUTEUIL.

Toujours un Seul Prix.

4m 1,8,87

AUTOMNE 1887.

JOURS :-: DE :-: GRANDE :-: OUVERTURE

CHEZ

PRESTON & NORRIS

Jeudi, Vendredi et Samedi, les 29 et 30 Sept. et le 1er Octobre.

Nous demandons à tous les résidents de Saint-Boniface et des campagnes environnantes de visiter notre magasin pendant ces jours pour voir le magnifique étalage de nos

Nouvelles Marchandises d'Automne et d'Hiver.

San contredit notre assortiment est de beaucoup le plus beau de Winnipeg. Venez nous voir. Achetez ou n'achetez pas.

Nous avons des employés, Dames et Messieurs, qui parlent le français et qui seront toujours des plus heureux de servir nos amis de Saint-Boniface.

Maison d'un Seul Prix. PRESTON & NORRIS Maison d'un Seul Prix.

Vis-à-vis le nouveau Bureau de Poste.

452 RUE PRINCIPALE, :-: WINNIPEG.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des desordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., denotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2 00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

THE
Dartmouth Ropework Co.
HALIFAX, NOVA SCOTIA.

The present is the right time to purchase

BINDER TWINE

FOR THE HARVEST OF **1887.**

EXPERIENCE HAS PROVED THE BEST IS THE **CHEAPEST.**

A GOOD TWINE MUST POSSESS **STRENGTH and EVENNESS** which are combined in the highest degree in that made by this company.

THE FARMERS OF CANADA should secure this special manufacture from their local dealers, who can obtain prices and any other information required by addressing the

**DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
12 WELLINGTON ST., WEST,
TORONTO.**

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.

VICK'S

● FLORAL GUIDE FOR 1887 ●

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the **FLOWERS and VEGETABLES** grown, with directions how to grow them, where the best **SEEDS, PLANTS, and BULBS** can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. **JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.**

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

SANTÉ POUR TOUS ! !

ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

ALLEN'S LUNG BALSAM

RIGHT LOBE. WIND PIPE. LEFT LOBE. BRONCHIAL TUBES.

"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, Rue Principale,

WINNIPEG.

(0:0:0)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.

Over 6,000,000 PEOPLE USE

FERRY'S SEEDS

Their Seeds are popular because they are good.

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.

D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. Invaluable to all. Every person using Garden, Field or Flower SEEDS should send for it. Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

THE MORNING CALL

Only Conservative Morning Newspaper in Manitoba or N. W. T.

Full cable and telegraphic reports of current European, Canadian and United States News.

Special news reports compiled by resident correspondents throughout Manitoba, the Northwest Territories and British Columbia.

Complete reports of Parliamentary proceedings at Ottawa and Winnipeg.

THE MORNING CALL alone receives the night dispatches of the United Press Association in Winnipeg, and has a news service unequalled west of the great lakes.

Subscription rates: One year $10; six months $5; three months $3. Strictly in advance. Sample copies mailed free to any address on application.

Subscribe now. Address

The Call Printing Co'y, Winnipeg.

**ACTON BURROWS.
President and Editor-in-Chief.**

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregar l. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

Récompense.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Periodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No, 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884 1an 23 84

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

1an.8.7 87.

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14		14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10		12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. — W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago !

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistratéurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cedule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE MANITOBA'

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai.

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES.

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicattop

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA